



Décembre 2025

LE JOURNAL DU PETIT LUTIN

UNE
NAISSANCE
UN ARBRE



NAISSANCES 2024



Enfance Jeunesse



Travaux



BILAN SCOLAIRE



Sarthe numérique



11 novembre

Responsable de publication :
Stéphane Ledru
Rédaction :
Commission communication
Mise en page :
Mélanie Rapicault

- LE MOT DU MAIRE -



Madame, Monsieur,

À l'approche de cette fin d'année, je souhaite, au nom de l'ensemble du conseil municipal, vous présenter un nouveau point d'étape sur la vie de notre commune, dans la continuité des projets engagés depuis le début du mandat. Fidèles à l'esprit qui nous anime depuis 2020, nous poursuivons nos actions avec constance, prudence budgétaire et sens du service public.

L'année 2025 aura été marquée par de nombreuses avancées. Le lotissement du Champ de la Chapelle entre désormais dans sa phase active : huit parcelles ont été réservées et deux options ont été posées. Les premières maisons sont sorties de terre et les prochaines vont suivre. Avec ce nouveau quartier, Soultré confirme son attractivité : il ne restera bientôt plus de terrains constructibles disponibles sur la commune. Des pistes existent toutefois à proximité du bourg, qui devront maintenant être étudiées afin de définir les possibilités concrètes d'aménagement pour les années à venir.

La maison du 17 grande rue a été louée depuis début juillet après le départ de son ancien locataire qui y était resté près de 12 ans. Nous allons devoir y engager des travaux d'isolation pour améliorer sa note énergétique. Ce logement remis sur le marché participe lui aussi à la dynamique résidentielle du village.

Notre engagement en faveur de la transition écologique se poursuit. L'opération « Une naissance, un arbre » a vécu une nouvelle édition : quatre arbres ont été plantés cette année en l'honneur des enfants nés en 2024. Ce geste symbolique, devenu un rendez-vous annuel, illustre l'attention que nous portons aux générations futures et au cadre de vie. Le projet de fusion des écoles progresse également. Le budget prévisionnel est maintenant établi, poste par poste. Nous entrons dans la phase déterminante : l'identification et la sollicitation des subventions. Ce projet structurant pourrait conduire à une réorganisation de certains bâtiments communaux. Ainsi, la mairie pourrait être transférée au 17 grande rue, offrant une salle de conseil plus adaptée et un espace mis à disposition de nos associations ou utilisable en alternative à la salle des fêtes.

Parallèlement, le projet de sécurisation et de redéfinition des limites du bourg avance. Plusieurs ajustements sont envisagés, notamment le déplacement de certains panneaux d'entrée d'agglomération afin de mieux intégrer les nouveaux aménagements (lotissement de la Chapelle, secteurs densifiés, circulation douce...).

L'objectif est clair : assurer une meilleure sécurité pour tous, habitants comme usagers de passage, et adapter notre commune à son évolution.

Enfin, je tiens à remercier les agents municipaux et les élus pour leur engagement constant.

Les chantiers réalisés ces dernières années — rénovation énergétique, modernisation des infrastructures, développement des services, embellissement du village — sont le fruit d'un travail collectif auquel chacun contribue avec sérieux.

Je vous invite chaleureusement à partager un moment de convivialité lors de la cérémonie des vœux de la municipalité, qui se déroulera le 9 janvier à 19h, à la salle des fêtes Maurice Buon.

Ce sera l'occasion de revenir plus en détail sur les projets réalisés et ceux à venir, et surtout d'échanger ensemble.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle fin d'année.

Prenez soin de vous

Stéphane LEDRU
Maire de Soultré.

- SOULITRE SUR LMTV -

Le 4 novembre dernier, la chaîne locale LMTV diffusait un épisode de Plus Belle Ma Sarthe dédié à Soulitre.

Accompagné de Naya Bergeron (La Machine à Récup') et Tigran Archakian (Restaurant Aznavour), nous avons présenté le village et ses actualités.

Une séquence relative au patrimoine vous présentera les secrets de la commune. Est-ce que vous saurez répondre à la question ?

Bonne séance !

<https://youtu.be/dIBkKlhM6iE>



- ELECTIONS MUNICIPALES -

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 6 FÉVRIER 2026
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)**

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02)

OU FLASHEZ CE QR CODE



**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026**

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES COMMUNALES JUSQU'AU 6 FÉVRIER 2026

Pour élire l'équipe municipales les 15 et 22 mars 2026, vous devez être inscrit sur les listes électorales.

Pour vous inscrire : rendez-vous sur le site : service-public.fr

ou en mairie avec un justificatif d'identité valide et un justificatif de domicile

Vous avez jusqu'au 6 février pour le faire.

Infos en mairie : 02 43 89 83 36

- NAISSANCES 2024 -

Le 22 novembre dernier, la commune de Soultré a célébré la belle initiative « Une naissance, un arbre », portée par la Région des Pays de la Loire :

Chaque enfant né devient le parrain d'un arbre planté dans sa commune, symbole de vie et d'avenir.

Cette année, cinq enfants nés en 2024 – Almarosa, Marcelin, Amaury, Noah et Timéo – ont été honorés.

Pour eux, cinq arbres ont été plantés : un chêne pédonculé, un bouleau, un poirier, un tilleul et un bouleau de l'Himalaya.

La cérémonie du 22 novembre, a permis de rappeler l'importance de ce geste simple et porteur de sens. La Région accompagne ce projet à hauteur de 15 € par arbre, et nous lui adressons nos sincères remerciements.

La commune tient également à saluer l'investissement de ses agents municipaux. Grâce au travail de Paul, qui a assuré la plantation des arbres, et à l'organisation menée par Elisabeth, ce moment a pu se dérouler dans les meilleures conditions.

Un arbre, c'est bien plus qu'un végétal : il purifie l'air, capte le carbone, abrite la faune et apporte sérénité. Ces jeunes arbres grandiront aux côtés de vos enfants, ici, dans notre commune.

Le conseil municipal félicite les familles et leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur.



- BILAN SCOLAIRE -

Effectifs et répartition

- Total : 153 élèves répartis sur 7 classes.

- Détails par enseignants et par commune :

M. Hawes Sébastien - Commune de Soultré : Petites Sections + Moyennes Sections : 24 élèves

Mme Gendre Patricia - Commune de Soultré : Moyennes Sections + Grandes Sections : 20 élèves

Mme Langlais Barbara - Commune de Nuillé le Jalais : CE2 : 24 élèves

Mme Nowak Amélie - Commune de Nuillé le Jalais : CP : 20 élèves

M. Pohin Guillaume - Commune de Nuillé le Jalais : Grandes Sections/CP/CE1 : 24 élèves

Mme Bourgeois Nathalie - Commune d'Ardenay sur Mérisse : CM1 : 22 élèves

Mme Lebourdais Agnès - Commune d'Ardenay sur Mérisse : CM2 : 19 élèves

Prévision 2026-2027 : 19 PS dont 3 de Surfonds (à confirmer par les mairies).

L'effectif reste globalement stable par rapport aux années précédentes, mais une vigilance s'impose afin d'anticiper toute évolution future.

Sécurité à l'école

Exercices incendie : réalisés le 26 septembre à l'école verte et le 29 septembre à l'école bleue, sans difficulté ni pleurs.

Un exercice incendie a également été réalisé à la cantine le lundi 10 novembre.

Exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : dispositif obligatoire qui prévoit la conduite à tenir en cas de risques majeurs (intrusion, attentat, catastrophe naturelle, etc.).

Un exercice intrusion a été organisé début novembre.

Ces exercices sont obligatoires et visent à habituer et former les élèves dès le plus jeune âge à adopter les bons réflexes en situation de crise, afin de garantir leur sécurité et celle des adultes présents.

Projets et sorties scolaires

Les projets et sorties scolaires sont rendus possibles grâce aux subventions des mairies du SIVOS (Soultré, Nuillé et Ardenay) ainsi qu'au soutien de la coopérative scolaire.

Novembre : Semaine de la maternelle.

Décembre : Spectacle de Noël « La folle vadrouille de Noël » à Saint Mars la Brière.

Janvier : installation d'une structure minigym

Mars : Carnaval des 3 écoles.

Mai 2026 : Conte musical avec le Centre du Patrimoine de la Facture Instrumentale du Mans.

Juin : sortie scolaire en prévision.

- ENFANCE JEUNESSE -

La Communauté de communes du Gesnois Bilurien exerce la compétence Petite enfance, Enfance et Jeunesse. Elle propose un accompagnement de 0 à 17 ans :

DE 0 À 17 ANS

GRANDIR EN GESNOIS BILURIEN

5 INTENTIONS ÉDUCATIVES

- Bien-être et inclusion
- Développement durable
- Culture et créativité
- Ressources locales
- Citoyenneté

0-3 ANS

TEMPS D'ÉVEIL POUR
LES TOUT-PETITS

- **DES ANIMATIONS**
chaque semaine sur le territoire à destination des enfants accueillis chez un assistant maternel
- **DES PERMANENCES**
pour informer parents et assistants maternels sur leurs droits et obligations

6-17 ANS

EXPLORER ET DÉCOUVRIR

- **DE NOUVELLES RÉGIONS**
pratiquer des activités inédites et vivre une expérience collective.
- **NUITÉES :** 6-8 ans
- **SÉJOURS :** 8-11 ans et 11-17 ans

0-3 ANS

TROUVER LE BON MODE D'ACCUEIL

- **4 CRÈCHES COMMUNAUTAIRES**
Connerré, Lombron, Montfort-le-Gesnois et Saint-Corneille
- **SEPTEMBRE 2026 :** ouverture d'une crèche au Breil-sur-Mérize
- **230 ASSISTANTS MATERNELS**
agréés sur le territoire

3-11 ANS

APPRENDRE, JOUER, S'ÉPANOUIR

- **AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE :**
18 accueils périscolaires
- **LES MERCREDIS ET VACANCES :**
9 accueils de loisirs :
Ardenay-sur-Mérize, Bouloire, Le Breil-sur-Mérize, Connerré, Lombron, Montfort-le-Gesnois, Saint-Mars-la-Brière, Savigné-l'Évêque, et Torcé-en-Vallée

11-17 ANS

ACCOMPAGNER VERS L'AUTONOMIE

- **3 ESPACES JEUNESSE :**
Bouloire, Lombron, Savigné-l'Évêque
- **EN ACCÈS LIBRE** après adhésion, les mercredis après-midi et vendredis soirs
- **VACANCES ET PROJETS :**
Sorties, activités de loisirs, sportives et culturelles, formation au baby-sitting, chantiers Argent de Poche

DES QUESTIONS!?

Contactez le service Petite enfance - Enfance - Jeunesse
de la Communauté de communes le Gesnois Bilurien



📍 48 rue de Paris - 72160 Connerré
✉ service-peej@cc-gesnoisbilurien.fr
☎ 02 85 29 92 28 🌐 www.cc-gesnoisbilurien.fr



-TRAVAUX-



La commune est heureuse d'annoncer l'installation d'un but de football sur le terrain du lavoir.

Cet équipement, attendu par les jeunes comme par les amateurs de sport, vient enrichir l'espace de loisirs du village. Chacun pourra pratiquer, s'entraîner ou simplement partager un moment entre amis.

Nous invitons petits et grands à venir découvrir ce nouvel aménagement et à en faire bon usage.

La borne de recharge pour véhicules électriques, installée Grande Rue sous l'ombrière, est désormais fonctionnelle. Ce nouvel équipement, s'inscrit dans la volonté de faciliter la mobilité durable et de soutenir la transition énergétique.



Comment l'utiliser ?

Accès libre : la borne est accessible à tous les usagers disposant d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable.

Connexion simple : il suffit de stationner sous l'ombrière, de brancher le câble de recharge compatible (type 2 ou selon votre véhicule), puis de suivre les instructions affichées sur l'écran de la borne.

Activation : la recharge se lance via une carte RFID ou une application mobile compatible Autel. Les modalités exactes sont indiquées sur place.

Suivi en temps réel : l'écran de la borne permet de contrôler l'avancement de la recharge et d'arrêter la session à tout moment.

Sécurité garantie : la borne est équipée de systèmes de protection contre les surtensions et les intempéries.

Un pas de plus vers une commune durable

Cette installation marque une étape importante pour encourager l'usage des véhicules propres et réduire l'empreinte carbone locale. Les habitants et visiteurs peuvent désormais profiter d'un service moderne, pratique et respectueux de l'environnement, directement au cœur du village.

- SARTHE NUMERIQUE -

Fermeture du réseau cuivre en Sarthe : place à la fibre !

Qui décide ?

La fermeture du réseau cuivre est pilotée par Orange, propriétaire de cette infrastructure depuis la privatisation de France Télécom. Le calendrier est encadré par l'Arcep et s'étend jusqu'en 2030.

Pourquoi fermer le cuivre ?

Le cuivre ne répond plus aux besoins actuels en débit.

La fibre est plébiscitée par les Français.

Maintenir deux réseaux fixes est coûteux et peu écologique.

La fibre consomme 4 fois moins d'énergie qu'une ligne cuivre.



Quand en Sarthe ?

Janvier 2026 : fin de la commercialisation de nouveaux services cuivre.

Janvier 2027 : arrêt technique pour les communautés de communes Maine Cœur de Sarthe et LBN Communauté (lot 3).

Janvier 2028 : arrêt technique pour le reste du territoire sarthois (lot 4).

La Sarthe est prête !

Grâce à l'action du Département, des communautés de communes, de la Région, de l'État et du FEDER, le réseau fibre public est 100 % déployé en zone RIP depuis fin 2022.

Plus de 130 000 foyers, entreprises et collectivités raccordés fin 2024.

En zone RIP, le réseau est exploité par Sartel pour le compte de Sarthe Numérique.

En zone AMII, le déploiement est assuré par Orange.

Comment basculer sur la fibre ?

Vérifier vos services actuels : Internet ADSL, téléphone fixe (prise en T), alarmes, téléassistance, services professionnels.

Choisir votre opérateur : comparer les offres et souscrire un abonnement fibre.

Raccordement : l'opérateur choisi contacte Sartel pour réaliser les travaux nécessaires.

Anticipez vos démarches ! À l'approche de la fermeture, les délais de raccordement peuvent s'allonger et des travaux internes peuvent être nécessaires.

Ne tardez pas à passer à la fibre ! Elle garantit un accès durable, performant et économe en énergie pour tous les Sarthois.

**FERMETURE DÉFINITIVE DU
RÉSEAU CUIVRE ET ADSL**

**ON BASCULE
TOUS SUR LA FIBRE.**



- INFLUENZA AVIAIRE -

Vigilance renforcée face au risque élevé

Le niveau de risque d'influenza aviaire hautement pathogène est désormais qualifié d'« élevé » sur tout le territoire. Tous les détenteurs de volailles ou d'oiseaux, qu'ils soient particuliers ou professionnels, doivent appliquer des mesures strictes pour limiter la propagation du virus.

Mesures à respecter :

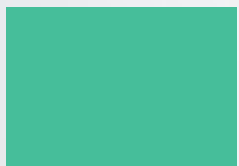
- Confinement des oiseaux dans un espace fermé
- Surveillance quotidienne de leur état de santé
- Protection de la nourriture, de l'eau et de la litière contre la faune sauvage
- Nettoyage et désinfection réguliers des locaux et du matériel
- Interdiction d'utiliser de l'eau de surface (mare, ruisseau, pluie)



- Déclaration obligatoire des oiseaux en mairie

Points de vigilance : Évitez tout contact avec d'autres élevages sans précautions (désinfection, interdiction de toucher les animaux).

En cas de mortalité anormale, isolez les cadavres et contactez rapidement un vétérinaire.



- CEREMONIE DES VOEUX -

La municipalité de Soultré a le plaisir de convier l'ensemble des habitants à la traditionnelle cérémonie des vœux, qui se tiendra le vendredi 9 janvier à 19h00 à la salle des fêtes de Soultré.

Au programme :

- Les discours officiels qui ouvriront la soirée
- Des moments de partage et d'échanges entre élus et habitants
- Une ambiance chaleureuse, placée sous le signe de la bonne humeur
- Un buffet convivial avec de quoi se rafraîchir et grignoter

Cette cérémonie est l'occasion de se retrouver et de faire le bilan de l'année écoulée. C'est aussi un moment privilégié pour renforcer les liens qui unissent les habitants de notre commune.

La municipalité compte sur votre présence pour faire de cette soirée un temps fort de la vie locale. Venez nombreux partager ce moment convivial et festif !

- ALERTE DE SECURITE -

Sécurité des agents et des installations : une priorité pour tous !

Depuis le début de l'année, six départs de feu ont été recensés dans les équipements de collecte et de tri des déchets du Syvalorm. En cause : la présence de piles, batteries et cartouches de gaz jetées avec les ordures ménagères ou les recyclables. Ces objets, pourtant interdits en collecte, peuvent provoquer des incendies lors du compactage ou du tri mécanique.

Pour éviter tout risque, ces déchets doivent impérativement être déposés en déchèterie.

Pensons à retirer les batteries cachées dans les objets du quotidien : télécommandes, jouets, cartes musicales, porte-clés, cigarettes électroniques... Même les objets solaires contiennent des batteries rechargeables !

ALERTE DE SÉCURITÉ



**NE JAMAIS PRÉSENTER
DE PILE, DE BATTERIE
NI DE CARTOUCHE DE
GAZ EN COLLECTE !
(PORTE-A-PORTE ET BORNES)**

Depuis début 2025, nous déplorons déjà 6 départs de feu :

2 dans des camions-bennes de collecte et **4** sur notre centre de TRI VAL DE LOIRE
chacun d'eux causé par des déchets qui n'ont leur place qu'en déchèterie afin
d'être sécurisés, acheminés et traités dans leurs filières spécifiques.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

**Malmenées lors des différentes étapes de collecte et de tri
(manipulation, déversement, transport, compactage mécanique...)
les piles, batteries et cartouches de gaz s'enflamment et explosent !**

Et ce pourrait-être la même chose chez soi !

Fort heureusement, au cours de ces 6 sinistres, aucun des personnels ni pompiers exposés n'a eu à connaître de très graves conséquences vitales néanmoins ils ont été fortement touchés par les émanations toxiques des fumées. Les dommages matériels ont quant à eux été très conséquents : des coûts exorbitants de reconstruction sur la SPL ajoutés au remplacement de matériel et outils... et ce, pour une erreur de tri ? Une négligence ? Une méconnaissance ?



VIGILANCE

Il est strictement interdit de déposer des piles, des batteries ou des cartouches de gaz dans les bacs, les sacs et les bornes de collecte.

Ecrasées, choquées, concassées, broyées, lors des étapes de collecte et de traitement des déchets, elles causent de graves incendies qui menacent le personnel, les véhicules, les structures jusqu'aux forces de secours !

**Cette erreur de tri est
une mise en danger d'autrui !**

Avant de jeter, veillez à bien **retirer TOUTES les cartouches et piles** cachées des cartes musicales, porte-clefs, télécommandes, stylos, cigarettes électroniques...

ATTENTION : dans les objets à énergie solaire il y a aussi des batteries rechargeables !

**PILES
BATTERIES
ACCUS
TOXIQUES
...**

DÉCHÈTERIES

- 11 NOVEMBRE -



Le 11 novembre, une vingtaine de personnes se sont réunies à Soultré pour honorer la mémoire des soldats tombés pour la France. Les enfants de la commune ont participé activement en procédant à l'appel aux morts et au dépôt de gerbe, gestes empreints de respect et de solennité.

Les pompiers du Breil-sur-Mérize étaient également présents, renforçant la dimension collective et citoyenne de cette commémoration.

À l'issue de la cérémonie, la municipalité a offert le traditionnel verre de l'amitié, moment convivial permettant aux habitants d'échanger et de partager ensemble.

Comme chaque année, la commune a ensuite invité les habitants de plus de 70 ans à un repas au restaurant L'Aznavor, établissement apprécié et géré par Tigran et Gayané. Ce repas fut marqué par une ambiance chaleureuse et festive, notamment grâce à Gayané et Régine qui ont eu la gentillesse d'interpréter quelques chansons, pour le plus grand plaisir des convives.

Pour les habitants de plus de 70 ans qui n'ont pas pu participer à ce repas, un colis de fin d'année leur sera offert, afin que chacun puisse recevoir un témoignage de l'attention de la commune.

